



Démarche pour changer d'adresse

Par **ine1929**, le **07/10/2009** à **20:03**

Bonsoir,

voilà mon copain vis en belgique et moi en france et il aimerait vivre et travailler en france dans les jours à venir mais mon copain à fait une demande de changement de nom de famille il y a 1 an (il a été abandonné à la naissance et il porte toujours le nom de son père biologique et maintenant il veut le nom de son père avec qui il vit depuis la naissance).A ce jour il n'a toujours aucune nouvelle du tribunal et il veut venir habiter chez moi alors je voulais savoir est-ce que pour l'instant il peut garder son adresse en belgique et en faire une provisoire en france ? ou est-ce qu'il doit attendre d'avoir changer de nom pour se faire radié en belgique et se déclaré en france ? j'espère que j'ai été assez clair merci pour vos réponses